

Recours au Règlement—M. MacEachen

J'ai bien constaté quelques erreurs mineures, mais je n'ai pas vérifié les chiffres. Je ne me rappelle pas les erreurs que j'ai constatées, mais elles ne sont pas vraiment importantes pour ceux qui étudient le bill. Par exemple, je ne pense pas que le Conseil sache que le crédit d'impôt se fonde sur le revenu net. Il pensait peut-être que le crédit d'impôt serait soustrait des impôts payables par les pères, ce qui n'est pas le cas. Le service de l'impôt sur le revenu s'occupera de percevoir les impôts payables par les pères de la façon normale sans s'occuper du crédit d'impôt. Encore une fois, je n'ai pas vérifié l'exactitude des chiffres, mais les fonctionnaires considèrent le travail du Conseil comme satisfaisant.

M. Stevens: Monsieur le président, j'ai eu l'occasion d'examiner un exemplaire du barème que nous a remis le secrétaire parlementaire et qui figurera sans doute dans le hansard. C'est absolument inacceptable. Il n'y a là aucun renseignement à part ceux que le ministre des Finances nous a déjà donnés. Je demande un rapport détaillé indiquant comment on en est arrivé à ces chiffres. Quand le ministre des Finances dit qu'il y aura une réduction d'impôt d'environ 810 millions de dollars, la Chambre a le droit de savoir, je pense, combien de gens en profiteront et comment on est arrivé à ce chiffre. La Chambre a le droit de savoir, par exemple, comment se répartissent les 690 millions des allocations familiales, combien cela touche de contribuables et quels sont les niveaux de revenus visés par la loi. Le gouvernement a ces renseignements. J'estime que nous devons les exiger, car c'est la seule façon dont nous pouvons raisonnablement prévoir les répercussions de ces mesures au cours des années à venir.

● (2152)

En fait, monsieur le président, si nous avons ce déficit de près de 12 milliards de dollars, c'est, en partie, à cause des centaines de millions de dollars que le gouvernement dépense dans le cadre de sa politique à la petite semaine. Il est pour le moins inacceptable qu'il se présente devant notre comité sans raison valable pour justifier pareille requête.

Mlle Bégin: Monsieur le président, j'aimerais faire une mise au point. La dernière accusation du député de York-Simcoe est inacceptable. Il parle de politique à la petite semaine sans aucune raison. Comme nous ne l'avons jamais vu s'occuper de politique sociale, il ne comprend évidemment pas ce qui se passe.

J'aimerais lui apprendre certaines choses que personne n'ignore. Il y a deux ans, le premier groupe d'étude interministériel sur les finances, le revenu, la santé nationale et le bien-être social était chargé d'étudier la possibilité de remplacer les exemptions d'impôt par des crédits d'impôt au titre des enfants. En août ou en septembre dernier, quand je suis devenue ministre, un deuxième groupe d'étude était chargé de poursuivre ce travail de façon plus approfondie. Il a publié son rapport en mars, et je ne comprends donc pas comment le député peut parler de politique à la petite semaine.

Je ne voudrais pas l'insulter en répondant à la place de mon collègue, mais il n'a pas dit au secrétaire parlementaire, pas plus qu'à moi, quels renseignements il désirait. Il veut maintenant que nous fassions le calcul. Je peux lui indiquer le nombre d'enfants canadiens multiplié par douze mois par an, plus les

économies annuelles que cela représente. Le calcul est facile, et il devrait pouvoir le faire. S'il ne possède pas les données qui figurent dans le compte rendu de nos délibérations, nous les lui fournirons.

Le président: A l'ordre. Le temps accordé au député est écoulé.

M. Epp: Monsieur le président, le ministre a dit que la mère recevrait pour chaque enfant un chèque mensuel de \$20 ainsi qu'un crédit d'impôt maximum de \$200 par an. J'aimerais lui demander de confirmer si le chèque sera payé à la mère. En cas de séparation ou de divorce, si le père a légalement obtenu la garde des enfants, qui recevra le chèque d'allocations familiales?

Mlle Bégin: Monsieur le président, j'ai déjà répondu plusieurs fois à cette question, mais je crois important de bien préciser les choses. Les mères recevront les chèques correspondants au nouveau crédit d'impôt du titre des enfants dans tous les cas où elles touchent déjà les allocations familiales. Dans le deuxième cas soulevé par le député, c'est le père, ou toute autre personne ayant légalement la garde de l'enfant, qui obtiendra le crédit d'impôt pour cet enfant.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais en revenir à ma question, car le ministre a mal compris, je crois, où je voulais en venir. Personne ne désapprouve l'aide que nous essayons d'apporter aux familles, mais je pense que la Chambre et la population canadienne ont le droit de savoir exactement ce que seront les incidences de ces modifications sur les recettes de l'État. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire de nous fournir les renseignements de base qui ont probablement servi au calcul des diverses estimations dont le ministre des Finances avait parlé dans son premier discours sur ce bill.

M. Martin: Monsieur le président, le député a fait partie de bien des comités de la Chambre et j'en ai parfois fait partie en même temps que lui. Je pense que nous savons tous que, quand des chiffres sont énumérés dans des appendices, l'usage est d'accepter les chiffres de ces appendices sans les divers calculs qui ont servi à y arriver. Autrement, nous nous retrouverions avec une multitude de chiffres pour chaque comité et chaque rapport du secteur privé.

Les détails des changements figurent à l'appendice. C'est l'appendice que nous étudions. Il semble déraisonnable de nous demander de produire tous les détails des calculs et imprimés d'ordinateurs qu'il faudrait annexer au hansard pour fournir au député le genre de renseignements qu'il cherche à obtenir.

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais que le secrétaire parlementaire et le ministre s'entendent. Le ministre vient tout juste de nous dire que ce que je demande est si élémentaire que je pourrais faire le calcul moi-même. C'est leur bill qu'ils demandent à la Chambre d'approuver. Si ces calculs sont élémentaires, ce n'est certes pas trop que de demander au secrétaire parlementaire de nous dire comment on les a calculés. Il ne réussira pas à m'intimider en me parlant de ses imprimés d'ordinateurs. Ce qu'il nous faut, ce sont les chiffres indiquant les contribuables qui seront touchés, le côté impôts et le côté dépenses.